

POINT DE VUE

«MASSACRES» DE HARKIS

Un détail de l'histoire coloniale française en Algérie

PAR ABDELMAJID MERDADI

Docteur d'Etat en sociologie, professeur à l'université Mentouri de Constantine



En moins d'une semaine, deux manifestations officielles françaises – la première dédiée aux victimes du terrorisme, la seconde en hommage aux harkis – ont été l'occasion pour les dirigeants politiques français de convoquer la mémoire de la guerre d'indépendance algérienne dans un esprit qui contrevient sans ambiguïté aux déclarations des officiels français et notamment du président de la République sur la nécessité d'une mémoire apaisée et de l'exemplarité des relations entre les deux Etats.

Le président de l'Association française des victimes du terrorisme – au demeurant neveu du commandant De Noix de St Marc, officier putschiste condamné par la justice française – s'autorisait, en présence des plus hautes autorités de l'Etat, à qualifier d'actes terroristes les actions menées notamment par les militantes de la Zone autonome d'Alger qui répondaient, faut-il le rappeler, au sanglant attentat à la bombe, rue de Thèbes en août 1956, commis par les réseaux fascistes d'Alger. A l'occasion de la commémoration du soixantième anniversaire des Accords d'Evian, les médias français avaient aussi monté au pinacle le témoignage d'une victime de l'opération du Milk Bar qui ne voulait pas moins qu'interpeller la moudjahida Zohra Drif dont le statut de vice-présidente du Conseil de la nation pouvait alors donner du grain à moudre.

Le commerce de la compassion est, selon toutes apparences, un commerce politiquement juteux dont la constitution victimaire des harkis est devenue l'un des thèmes récurrents du débat public français.

La stigmatisation, par le président français du «massacre des harkis» à l'occasion de la journée qui leur est désormais consacrée, pour répondre aussi à des préoccupations clairement électoralistes, ne peut être portée au compte pertes et profits de relations réputées «passionnelles». Elle impose en tout état de cause de nécessaires mises au point.

S'il faut revenir aux conditions mêmes de la guerre d'indépendance algérienne et y replacer de la manière la plus précise et documentée les formes de mobilisation de supplétifs musulmans de l'armée française, il convient de relever que la notion de «harki» procède, dans sa popularisation d'énoncés politiques essentiellement post-indépendance et pendant longtemps de l'apanage des activistes «Algérie française» et de l'extrême droite française.

1- LEVER LES ALGÉRIENS CONTRE LES ALGÉRIENS

L'ethnologue Jean Servier est le premier à monter, au lendemain même du début de l'insurrection, dans les Aurès, un groupe de supplétifs non sur la base d'un engagement individuel mais, expliquera-t-il au journaliste Yves Courrière, «d'une morale de groupe». Sous le couvert d'opérations de «maintien de l'ordre», les autorités coloniales auront tôt pris la mesure de la portée de la résistance armée lancée par le FLN qui, sous la houlette du gouverneur général Soustelle, a tenté, fin mars 1955, de susciter une alternative indigène, connue comme le politique de la troisième voie. Une opération que mettra en échec l'offensive stratégique du 20 août 1955 dans le Nord constantinois organisée par Zighoud Yousef, chef de la zone 2.

Au-delà d'une répression massive – plus de 12 000 victimes algériennes – à laquelle

prendront une part active des milices civiles européennes, du rappel des appels du contingent et de l'extension de l'état d'urgence à l'ensemble du territoire algérien, l'état de guerre allait se marquer particulièrement par la mobilisation et l'armement de civils européens dans le cadre des «unités territoriales» mises en place par le général Lorillot au cours des mois de septembre/octobre. Quelque 200 000 Européens seront ainsi armés et l'idée avait été aussi d'y adjoindre «des Français musulmans». L'extension de la mobilisation de l'élément algérien dans la conduite de la guerre contre le FLN/ALN est l'un des marqueurs du conflit dont la politique dite de «pacification» devait constituer un tournant important.

Ainsi donc, le générique désormais convenu de harkis pouvait renvoyer à différentes modalités d'organisation des supplétifs algériens de l'armée française et signaler des séquences différenciées de la guerre.

Dès 1956 apparaissent les premiers GAD – Groupes d'autodéfense – définis comme «milices organisées de supplétifs aux forces officielles» avant l'établissement des mokhaznis, chargés de mission de police des douars et GMPR – Groupe mobile de protection rurale – et des GMS – Groupe mobile de sécurité – adossés notamment à la mise en place des SAS, Section administrative de sécurité. La fin des années 1950 consacra la politique d'une algérianisation de la guerre par l'organisation armée, sous l'autorité militaire française, d'une opposition au projet national porté par le FLN/ALN dont la levée de «harka» sera le support emblématique.

Les conditions de formation, d'armement, l'évolution même des missions des harkis feront l'objet d'évaluation régulière de l'état-major français qui, au regard du cours de la guerre, mettra l'accent, en sus de leur caractère opérationnel, sur le rôle politique qu'ils devraient jouer pour contrer l'influence dite «flniste».

Les travaux consacrés à la question s'arrêtent notamment aux déterminations de l'engagement dans les armées françaises d'une partie de la paysannerie algérienne qui retiennent à la fois le degré de paupérisation et de misère, l'enracinement de conflits tribaux, et soulignent, entre autres causes, «des exactions de l'ALN».

Le fait est que le plus généralement l'engagement des supplétifs musulmans de l'armée française est plus collectif qu'individuel qui devait contribuer, en termes stratégiques, au contrôle des populations et des territoires. Le recours aux populations indigènes dans la conduite de la guerre, généralisé en Algérie dans le cadre de la pacification, avait connu un précédent criminel avec la formation de groupes de «goumiers» au Maroc, chargés, selon les observateurs, «du sale boulot» – viols, exécutions sommaires, tortures – de l'armée française. En Algérie, le terme «goumi», contraction de la désignation originelle, avait ainsi longtemps désigné et stigmatisé les supplétifs musulmans de l'armée française.

2- UN POINT AVEUGLE DE LA GUERRE D'INDÉPENDANCE

Cette question, forcément sensible et complexe, de l'engagement d'Algériens contre le projet national, particulièrement au sein d'une paysannerie longtemps magnifiée par l'imaginaire populiste, demeure un point aveugle de la guerre d'indépendance algérienne. Des témoignages d'officiers rapportent que l'engagement dans les rangs des supplétifs avait été encouragé et organisé par les responsables de l'ALN et on sait aussi que des contingents de harkis avaient rejoint les rangs de la résistance avec armes et bagages. C'est dire la complexité, la diversité des situations et marquer, une

fois de plus, le déficit de nos connaissances en la matière. Il convient de rappeler qu'aux termes des Accords d'Evian, nul ne pouvait être sanctionné ni poursuivi en raison de son engagement dans le conflit et cette disposition visait aussi le statut singulier des supplétifs algériens de l'armée française qui avaient eu le choix de retourner à la vie civile et dont certains avaient été mobilisés au sein de la force locale instituée par ces accords.

Le 12 mai 1962, Louis Joxe, ministre des Affaires algériennes, informe Christian Fouchet, haut commissaire français en Algérie que «les supplétifs débarqués en Métropole, en dehors du plan général de rapatriement, seront renvoyés en Algérie» et le jour même Pierre Messmer, ministre de la Guerre, ordonne à l'état-major de «sanctionner tout officier» impliqué dans le transfert de harkis vers la France.

Ces deux décisions, régulièrement visées par les lobbies harkis en France, signent ce qu'il est convenu d'identifier, dans l'espace public français, comme «l'abandon des harkis» dûment et publiquement reconnu par le Président français lors de la dernière cérémonie d'hommage.

La culpabilité harkie – entre autres leur quasi rétention dans des camps des décennies durant – relève, en partie, du déni français de la conduite criminelle de l'Etat français et son armée particulièrement au cours de la guerre d'indépendance algérienne. C'est à cette aveugle qu'il faut entendre la récurrence de la thèse de «massacres des harkis» que le chef de l'Etat français a cru devoir faire sienne.

3 - DE LA LITANIE DES MASSACRES

Il faut d'abord prendre acte du fait que les thèses de l'extrême droite française – longtemps adossées aux anciens de l'OAS et de l'Algérie française – ordonnent désormais largement le débat français, y compris dans ses enjeux mémoriels et rappeler qu'elle avait opportunément trouvé dans la situation des harkis un cadre politique d'interpellation du régime gaulliste honni.

Dans son entreprise, elle ne s'est embarrassée ni de rigueur ni de sources dans la mise en avant de bilans de victimes de la guerre en Algérie dont les disparus d'Oran et les massacres des harkis constituent le meilleur exemple. Entre 100 et 150 000 harkis auraient été tués sommairement entre mars et octobre 1962 selon ce courant politique imputable à la fois aux populations, à l'ALN et à l'ANP. Il a été régulièrement souligné, dans l'approche de la guerre d'indépendance algérienne, que le cessez-le-feu acté le 18 mars 1962 n'était pas la fin de la guerre et dès le 29 mars le général Salan, premier responsable de l'OAS, ordonnait, dans une instruction, de tout faire pour empêcher la mise en œuvre des Accords d'Evian. Il suffit de se reporter aux rapports du préfet de police d'Alger Vitalis Cros, ou à ceux du général Katz, chef de la Région militaire d'Oran, pour avoir une indication – de source française – sur l'étendue des massacres d'Algériens, sur la destruction d'équipements que la litanie des massacres de harkis permet opportunément d'occulter.

L'historienne Sylvie Thénault relevait, dans une communication présentée devant le Sénat français, que «tous les harkis n'avaient pas été massacrés»⁽¹⁾ et qu'il convenait plus de parler de «massacre de harkis» selon une périodisation qui allait du printemps 1962 à l'établissement du pouvoir d'Etat algérien. François Xavier Hautreaux,⁽²⁾ qui consacre un ouvrage documenté à *La guerre d'Algérie des Harkis*, relève le poids des approximations et conclut clairement que le chiffre de «150 000» n'est pas fiable. Journaliste qui s'est déjà signalé par une enquête remarquée sur les peds-

noirs restés en Algérie, Pierre Daum récidive en révélant l'importance et la diversité de situation de harkis restés en Algérie.⁽³⁾

Selon des témoignages d'anciens officiers de l'ALN, instruction avait été donnée de s'abstenir de tout acte de violence contre les harkis et d'assurer, s'il y avait lieu, leur défense. M^r Ali Haroun a encore récemment confirmé l'absence de toute directive de la direction du Front ciblant les harkis, alors que M^r Ahmed Yazid, ancien ministre de l'Information, assurait dans un entretien de presse que s'il y avait eu massacre, c'était dans les cantonnements encore sous contrôle de l'armée française.

On sait qu'un peu plus d'un millier de harkis avaient été emprisonnés au lendemain de l'indépendance selon les indications données publiquement par le défunt président Ben Bella et que nombre d'entre eux avaient été libérés au cours des années 1960.

Il reste à s'interroger sur l'insoutenable silence de la société algérienne sur la transgression harkie alors même que la position, certes discrète des pouvoirs publics, paraît plus encline à une forme de réalpolitik sur le sujet, comme en atteste la sélection d'enfants de harkis dans des équipes algériennes.

Il n'est pas sûr que la construction du harki comme traître, figure constamment convoquée, rende complètement compte de la manière dont cela avait été effectivement vécu par ceux qui en subirent le joug.

4 - LA VIOLENCE «HARKIE»

Le harki renvoie d'abord à la violence aveugle de la société algérienne et qui, dans les campagnes, n'avait épargné ni femmes ni enfants. Si tous les harkis ne furent pas forcément des criminels de guerre, il n'en reste pas moins qu'ils sont confondus dans une mémoire algérienne faite de sang et d'incompréhensions.

Dans un ouvrage qui fait autorité sur les massacres d'octobre 1961 à Paris,⁽⁴⁾ les historiens anglais James House et Neil Mac Master rapportent dans quelles conditions les harkis, sous le commandement du capitaine Montanier – qui avait déjà sévi au Maroc – animaient la chasse aux militants et sympathisants du FLN.

Les harkis mains propres et victimes ? Au regard de l'Histoire, ce n'est pas crédible et cela ne justifie pas non plus la prise en otage des drames de l'Algérie en lutte pour son indépendance par un débat politique français aujourd'hui nauséux.

Il y a à peine une dizaine d'années, le premier secrétaire du Parti socialiste français publiait un ouvrage dans lequel il prenait ses distances avec les dirigeants et les gouvernements de la gauche française – Mollet, Mitterrand, entre autres – et avec leurs positions sur l'Algérie en guerre.

Le président de la République française aurait sans doute gagné à se relire avant d'invoquer «les massacres des harkis» et épouser, par la bande, les antennes de l'extrême droite. Il faudra bien, un jour, faire toute la vérité sur cette question de massacres présumés de harkis, mais quelle qu'en soit l'ampleur, ils resteront sans commune mesure avec tous les crimes commis par la République française en Algérie.

A. M.

1) *Thénault (Sylvie) : Massacre des harkis ou massacre de Harkis ?, in Les deux rives - 2009*

2) *Hautreaux (François Xavier) : La guerre d'Algérie des harkis, Ed Perrin, Paris 2013*

3) *Daum (Pierre) : Le dernier Tabou : les harkis restés en Algérie, Ed Acte Sud - 2015*

4) *House (James), Mac Master (Neil) : Les Algériens, la terreur d'Etat, la mémoire, Ed Taillandier - 2008.*